

Conseil communal

Administration communale
Rue de l'Hôtel de Ville 11
Case postale 623
1470 Estavayer-le-Lac

Communiqué de presse

Le Conseil communal d'Estavayer est constitué.

Suite aux élections communales du 25 septembre 2016 et à leur assermentation en date du 28 novembre 2016, les membres du Conseil communal de la commune d'Estavayer qui sera créée le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens, se sont réunis ce jour afin de se constituer. M. André Losey a été élu Syndic alors que M. Eric Chassot occupera le poste de Vice-Syndic.

Lors de cette séance de constitution, la répartition suivante des dicastères a été décidée :

- | | |
|--------------------------------|--|
| • M. André Losey, Syndic | Administration générale |
| • M. Eric Chassot, Vice-Syndic | Aménagement du territoire et Constructions |
| • Mme Marlis Schwarzentrub | Enseignement, Formation et Petite enfance |
| • M. Philippe Aegerter | Finances |
| • M. Eric Rey | Santé, Affaires sociales et Jeunesse |
| • M. Dominique Aebischer | Domaine public |
| • M. Jean-Claude Votta | Bâtiments et Infrastructures |
| • M. Joseph Borcard | Environnement et Energie |
| • M. Samuel Ménétrety | Culture, Tourisme et Sécurité |

Estavayer, le 29 novembre 2016